

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



VOUS AVEZ 15 ANS ET PLUS*

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VEHICULE



VOUS CHOISISSEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN ÉCOLE DE CONDUITE



VOUS DEVEZ

- ✓ AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- ✓ SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE VOUS CONDUISEZ AU MOINS 3 000 KM PENDANT AU MOINS UN AN AVEC UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS AVEZ 2 RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUES LE PREMIER AU MOINS DE 2 À 6 MOIS, LE SECOND APRÈS 3 000 KM PARCOURS



VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE



VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS

VOUS AVEZ L'AUTORISATION DE L'ASSUREUR DU VEHICULE



VOUS CHOISISSEZ LA CONDUITE SUPERVISÉE

VOUS PRIEZ LA CHOISIR À TOUT MOMENT DE VOTRE FORMATION OU ENCORE APRÈS UN ÉCHÉC À L'ÉPREUVE PRATIQUE.

VOUS DEVEZ

- ✓ AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- ✓ SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE



VOUS AVEZ UN RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE AVANT DE PASSER L'ÉPREUVE DU PERMIS



VOUS RÉUSSISSEZ L'ÉPREUVE PRATIQUE



VOUS AVEZ LE PERMIS !

VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLOME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Vous choisissez la conduite encadrée.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

* L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est accessible aux jeunes âgés de 15 ans et plus à compter du 1^{er} novembre 2014.



1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
AUGMENTE
 VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE
À L'EXAMEN



74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE
DE RÉDUIRE LE COÛT
DE VOTRE FORMATION
 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



2

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
DIMINUE
VOS RISQUES
D'ACCIDENT
 LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
 ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



4

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT RÉDUIRE LE PRIX
 DE VOTRE
ASSURANCE
 DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS
 CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS
 UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,
 LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

ÉÉÉÉÉÉÉÉÉÉ
ÉÉÉÉÉÉÉÉÉÉ

DE LA
5
SEMAINES
AVANT
GRANDS
SAI

N'OUBLIEZ PAS !
PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les indications de signalisation

Autoroute	
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	
Autres routes	
Agglomération	

En savoir plus ?
www.securite-toutite.gouv.fr



Apprenez à conduire à l'école de la sécurité.
 Prenez l'habitude de conduire à 30, 50 et 70 km/h.

AVEC LA CONDUITE
ACCOMPAGNÉE
MON PERMIS
DEMARRE BIEN



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUTS RESPONSABLES